



Réseau pour le développement
de l'alphabétisme et des compétences

APPEL DE PROPOSITIONS



Appel de proposition

Établissement des grandes étapes et des jalons pour la mise en place de communautés apprenantes en milieux francophones minoritaires au Canada

Mise en contexte et objectif

Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) œuvre dans le domaine de l'alphabétisation, de la formation et du développement des compétences pour réussir et s'épanouir. Ses membres contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Le RESDAC souhaite pérenniser les changements sociaux initiés lors du premier Sommet national sur l'apprentissage pour la francophonie canadienne tenu en mars 2024. Parmi les engagements pris à l'issue du Sommet, il a été convenu de miser sur le développement des compétences et sur le concept des communautés apprenantes. Dans le cadre de cet appel de proposition, nous visons plus particulièrement la transformation des milieux de travail en **organisations apprenantes** et la transformation des milieux de vie en **communautés apprenantes**.

Ces transformations seront la pierre angulaire d'un nouveau contrat social favorisant l'épanouissement des communautés francophones du Canada et l'apprentissage tout au long de la vie.

Une communauté apprenante, c'est :

Par communauté apprenante, on entend une communauté localisée, par exemple un quartier, un village ou une ville, qui entreprend des initiatives collectives d'apprentissage afin d'améliorer ses conditions économiques, socioculturelles et environnementales de manière socialement inclusive. Ces initiatives mobilisent les ressources disponibles dans les contextes formel, non formel et informel, en s'appuyant sur des partenariats intersectoriels (Faris, 2010).

Résultats attendus

En s'appuyant sur les engagements énoncés dans la [Déclaration du Sommet](#) et sur le Cadre de compétences pour s'épanouir, cette planification viendra appuyer le RESDAC et ses membres à propulser le grand projet des communautés apprenantes.

La firme retenue planifiera les étapes du projet (sur une période de trois ans), définira les rôles des acteurs en présence, établira les critères des labels apprenants et accompagnera l'équipe du RESDAC tout au long du projet (sur une période de deux ans).

La proposition devra comprendre :

1. La planification des **grandes étapes et des jalons** de la mise en place des communautés apprenantes
2. Une **définition** des éléments suivants :
 - Le centre d'expertise et son rôle dans les communautés apprenantes ;
 - L'usage de Laboratoires vivants pour répondre à des enjeux spécifiques ;
 - Le rôle des membres du RESDAC et des organisations de la francophonie ;
 - Les communautés et les organismes apprenants et leurs rôles ;
 - Les échelles de territoires qui seront privilégiées (gouvernance subsidiaire) ;
 - Les étapes du parcours (obtention de badges numériques puis label) pour devenir un organisme ou une communauté apprenante ;
 - Les avantages à faire partie d'un organisme et d'une communauté apprenante.
3. L'établissement d'un **parcours de compétences** incluant :
 - Les cahiers de charges, les badges numériques et les mécanismes d'audit pour certifier/labeliser les organismes et les communautés apprenantes.

Créer un label apprenant, c'est :

- Comme pour une norme de qualité, il faut définir les termes des cahiers de charges et les critères d'adhésion ;
- Il faut baliser le parcours avec des jalons (ici, des badges numériques) ;
- Pour évaluer l'atteinte de ces objectifs et de ces critères, il faut implanter les modalités d'audit de ces labels.

Livrables

- Plan d'action sur trois ans
- Trousse d'outils et de références
- Guide à l'intention des futures communautés apprenantes
- Guide à l'intention des futurs organismes apprenants
- Programme de compétences individuel, collectif, intra-organismes et inter-organismes
- Lexique
- Cahiers de charges des labels apprenants (organismes et communautés)
- Procédures d'audit

Contenu de la soumission

La soumission doit inclure les informations suivantes :

- Une présentation détaillée de l'approche proposée ;
- Un plan de travail permettant d'atteindre les résultats escomptés ;
- Une biographie des experts conseil mettant en valeur des expertises et expériences antérieures pertinentes au mandat.

Exigences

Chaque entreprise soumissionnaire doit démontrer clairement de quelle façon elle rencontre les exigences suivantes :

- Expérience et expertise démontrées en matière de gestion de projets et soutien/développement ou connaissance des communautés de pratique ;
- Connaissance de la francophonie canadienne en situation minoritaire et du fonctionnement et de la dynamique des organismes œuvrant dans ces milieux ;
- Capacité de mener le mandat à l'intérieur de l'échéancier prescrit et de répondre aux exigences techniques.

Conditions de soumission – Échéancier

Date limite de dépôt des propositions : le mercredi 31 juillet 2024 à 23 h 59 (HAE)

Date prévue de lancement des travaux : début septembre 2024

Chaque soumissionnaire est prié de faire parvenir sa proposition de services à l'attention de Mme Samira Michmich par courriel (adjoinedg@resdac.net) avant le mercredi 31 juillet 2024 à 23 h 59 (heure avancée de l'Est).

Évaluation

L'évaluation des soumissions se fondera sur les critères suivants :

Critères	Pointage
La capacité de la firme à rencontrer l'ensemble des exigences exposées ci-avant	20
Connaissance du contexte francophone en milieu minoritaire et compréhension des enjeux (apprentissage tout au long de la vie, milieu formel, non formel et informel)	20
Méthodologie proposée	20
Tarifification	15
Pertinence du plan de travail	15
Références	10
TOTAL	100